



Convocation au tribunal correctionnel

Par **xxch**, le **10/04/2015** à **20:25**

Bonjour,

Je sais de par mon avocat que je suis convoqué au tribunal correctionnel.
J'ai lu que c'est un huissier de justice qui devrait m'apporter ma convocation.
Est-ce qu'il doit passer lui-même ? Si je ne suis pas présent, que doit-il faire ?
Peut-il le faire par lettre recommandée ?
Quel est le délai avant la date du procès ?

Si ce délai n'est pas respecté, que se passe-t-il ?

Merci pour votre aide.

Par **xxch**, le **11/04/2015** à **12:39**

Si quelqu'un sait... car c'est un peu urgent. Merci beaucoup.